

Les Cahiers d'Outre-Mer

Revue de géographie de Bordeaux

236 | Octobre-Décembre 2006 Mondialisation de l'économie et géographie des espaces tropicaux

Mondialisation touristique et environnement dans les petites îles tropicales

Virginie Duvat



Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/com/616

DOI: 10.4000/com.616 ISSN: 1961-8603

Éditeur

Presses universitaires de Bordeaux

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2006

Pagination: 513-539 ISBN: 978-2-86781-421-1 ISSN: 0373-5834

Référence électronique

Virginie Duvat, « Mondialisation touristique et environnement dans les petites îles tropicales », Les Cahiers d'Outre-Mer [En ligne], 236 | Octobre-Décembre 2006, mis en ligne le 01 octobre 2009, consulté le 30 avril 2019. URL: http://journals.openedition.org/com/616; DOI: 10.4000/com.616

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

© Tous droits réservés

•

Mondialisation touristique et environnement dans les petites îles tropicales

Virginie Duvat

- Plusieurs facteurs permettent de parler de « mondialisation touristique ». Le premier est le processus de diffusion soutenu qui a permis au tourisme d'atteindre en quelques décennies les régions les plus reculées du monde, comme l'Antarctique, le Groenland ou les hautes terres himalayennes. C'est en effet l'un des ressorts de cette activité que d'inventer de nouveaux lieux (Violier, 2003). Le deuxième facteur est la stratégie de promotion internationale sur laquelle s'appuie le tourisme, qui a pour effet de faire connaître au monde entier des régions ignorées ou confidentielles. En troisième lieu, l'ouverture d'un pays à cette activité équivaut de fait, pour ses habitants, à une confrontation au monde (Violier, 2003). Enfin, les transferts de richesse et les flux financiers qu'induit le tourisme constituent un vecteur d'intégration des pays qui l'accueillent à l'économie mondiale.
- Depuis les années 1960, le tourisme a joué un rôle majeur dans l'intégration des petites îles tropicales au système-monde. Jusque-là, les fortes contraintes physiques qui les caractérisent avaient limité leur développement, sauf dans le cas des îles rattachées à de grandes puissances mondiales (DOM-TOM français et archipel des Hawaii, par exemple). En général, l'ère touristique correspond à une troisième période de croissance économique et/ou d'ouverture au monde après la période coloniale et la Deuxième Guerre mondiale, bien que l'une et l'autre aient réservé des sorts variés aux îles suivant leurs caractéristiques et leur position. Les petites îles tropicales sont ainsi devenues des destinations touristiques internationales très prisées (tab. 1). Cette nouvelle phase d'intégration au système-monde a eu des effets divers dont les principaux sont l'afflux de capitaux étrangers, la diffusion du modèle occidental et de la société de consommation, l'amélioration globale des conditions de vie et l'augmentation de la pression sur le milieu. Les grandes mutations qui ont accompagné le développement du tourisme ont

inévitablement transformé les paysages et les modes de vie, au point qu'on a reproché au tourisme de dévorer l'espace, de défigurer les paysages, de polluer et de détruire l'environnement (P. Escourou, 1993). De nombreux chercheurs se sont mobilisés contre ces critiques afin de corriger l'image dévalorisante et caricaturale qui avait été érigée du tourisme et de proposer un bilan plus objectif de ses effets (Violier, 2004).

Dans le prolongement de ces réflexions, cette contribution vise à présenter les impacts du tourisme sur l'environnement dans les petites îles tropicales. Elle montrera que cette activité produit, d'une part, des dynamiques diverses et contradictoires et, d'autre part, des effets variés et parfois même opposés d'un lieu à un autre et/ou d'une phase à une autre, deux constats qui invitent à bannir toute généralisation. Si l'on sait que le tourisme international peut avoir des effets dégradants, qui sont en général exacerbés par la forte vulnérabilité des milieux (coraux, mangroves, forêts primaires), il importe de ne pas négliger ses effets vertueux. En effet, il a renouvelé la signification des lieux et les regards qui se portent sur l'environnement. Il a aussi constitué un excellent vecteur de diffusion des politiques environnementales de l'Occident qui prennent corps à travers la création de parcs naturels, d'aquariums et de musées, l'inventaire des ressources, le développement de la planification, ou les opérations de réhabilitation des milieux dégradés, qui sont autant de contrepoids aux dégradations qu'il engendre.

Région et principaux territoires insulaires (ZUT)	Superficle (km²)	Population (2003)	Effectifs de touristes internationaux (2004)
Afrique			
Comones	1.862	749 000	14 000
Maldives	297	309 000	564 000
Maurice	2 040	1 210 000	702 00
Mayorte	373	160 000	32 00
Réunion	2 512	730 000	432 00
Seychelles	445	83 000	122 00
Pacifique			
Cook (N-Z)	236	20 000	78 00
États fédérés de Micronésie	701	129 000	18.00
Pidji	18 274	832 000	431.00
Guam (USA)	541	10.500.00817	910 00
Kiribati	849	85 000	5 00
Mariannes du Nord (USA)	471		452 00
Marshall	181	53 000	7.00
Nine (N-Z)	258	20000000	3.00
Nouvelle-Calédonie (Fr)	18 576		102 OC
Palau	459	20.000	68 00
Polynésie Française	3.521		213 00
Samoa occidentales	2.831	1.59 000	92 00
Samoa (USA)	199		~44.00
Tonga	650	100 000	40 00
Tuvalu	24	10 000	1.00
Vanuatu	12 190	207 000	50.00
Caraïbe-Petites Antilles			
Anguille (R-U)	91	8.800	47.00
Antigua et Barbuda	442	79 000	224 00
Antilles Néerlandaises	800	219 000	726 (K)
Bahamas	13 939	312 000	1 510 00
Barbade	431	269 000	531 00
Hes Vierges Britanniques	153	12.600	278 00
Îles Vierges Américaines	352	124 000	538 OO
Catmans (R-U)	264	38 000	294 00
Dominique	751	74 000	73 00
Gressde	345	94 000	142 00
Guadeloupe (Fr)	1 779	428 000	439.00
Martinique (Fr)	1 102	383 000	453 00
Montserrat	102	12 000	8 00
Sainte-Lucie	617	151 000	277 OK
Saint-Kitts-et-Nevis	269	38 000	91.00
Saint-Martin	86		428 00
Saint-Vincent et les Grenadines	389	115 000	79 00
Trinité-et-Tobago	4 528	1 306 000	409 00
Turks et Catiques	500	14 200	164 00

Tableau 1 – Le tourisme international dans les petites iles tropicale par région géographique.

N.B.: Le tourisme de croisière n'est pas inclus.
Donnée de 2000, en l'absence de chiffre plus récent

Dans cette perspective, il s'agira d'abord d'exposer les facteurs de dégradation de l'environnement tropical liés à la mise en tourisme. Ce faisant, on insistera sur le fait qu'une partie des dégradations est inhérente aux caractéristiques physiques et humaines de ces territoires, donc pas directement liée à l'activité touristique. On s'interrogera ensuite sur les effets positifs du tourisme sur l'environnement afin de voir suivant quelles logiques et dans quelle mesure ils compensent ses effets dégradants. En dernier lieu, diverses études de cas illustreront la diversité et la complexité des situations qu'on rencontre à travers le monde.

- Les fortes contraintes que présentent les petites îles tropicales (Huetz de Lemps A., 1984; Liew, 1986; Doumenge F., 1987, Rapaport, 1990; Cazes-Duvat, 2001) font que toute stratégie d'aménagement et de développement est à l'origine de dégradations environnementales (Cazes-Duvat, 2005).
- Avant l'arrivée du tourisme, de nombreuses îles tropicales connaissaient une situation de stagnation économique ou de crise. Dans ce contexte, l'essor du tourisme international a profondément remanié la structure de l'économie, comme aux Bahamas et dans les Îles Caïmans. Il a déclenché ou accéléré, suivant les cas, le recul des activités traditionnelles pour la plupart primaires (pêche, agriculture, extraction) et soutenu la croissance rapide du secteur tertiaire, parfois même d'activités illicites, comme on a pu l'observer dans la Caraïbe. Le poids écrasant du tourisme se lit à la part des emplois touristiques directs, dont Georges Cazes rappelait en 1989 qu'elle atteignait 50 % dans les Îles Vierges Américaines et 75 % dans les Bermudes, soulignant que les chiffres les plus élevés s'observent dans les petits États insulaires. Parallèlement, le tourisme a renforcé les dépendances économique, financière et monétaire de ces pays vis-à-vis des entreprises multinationales et des foyers émetteurs de touristes pour diverses raisons : l'insuffisance des capitaux nationaux, qui a permis aux grands groupes (Accor, Hilton...) de prendre possession du marché; l'augmentation associée de la consommation de produits alimentaires, qui rend ces pays d'autant plus dépendants des grands fournisseurs mondiaux (États-Unis dans la Caraïbe, Europe et Afrique du Sud dans l'ouest de l'océan Indien, Asie et Australie dans la partie orientale du même bassin océanique) que leur production a chuté et que leurs modes de consommation ont évolué (Giacottino, 1987); la part élevée des devises touristiques dans les entrées totales de devises (75 % aux Maldives) et leur rôle déterminant dans le processus de développement.
- À ceci, il faut ajouter la faiblesse des capacités humaines (manque de formation et de personnel), scientifiques et techniques (absence d'université ou de compétences locales), due au retard de développement et aux possibilités limitées de la majorité de ces territoires, ainsi que d'importantes contraintes territoriales (isolement, éclatement de la surface émergée, rareté des ressources naturelles, exiguïté des terres et difficultés de mise en valeur). Ces problèmes spécifiques expliquent le retard des politiques de protection de l'environnement, en particulier dans le domaine du traitement des déchets et des eaux usées, d'où l'importance de la pollution des sols, des lentilles d'eau saumâtre et des eaux côtières. Dans ces conditions, un essor touristique rapide tend souvent à alourdir encore les problèmes de gestion de l'environnement.
- Par ailleurs, il faut compter avec la fragilité des équilibres naturels qui sont, dans la plupart des cas, déjà fortement perturbés par les activités traditionnelles dans un contexte presque généralisé de croissance démographique accélérée. La forte sensibilité structurelle de certains milieux, en particulier de l'écosystème récifal et des plages de sable corallien, est par ailleurs exacerbée par des facteurs naturels défavorables liés aux contextes, d'une part géologique (pénurie de sable) et d'autre part climatique (récurrence des épisodes de réchauffement des eaux océaniques de surface, responsables de pics de mortalité corallienne; recrudescence des tempêtes dans certaines régions). Aussi, la prolifération et la diffusion des activités humaines sur les côtes a-t-elle nécessairement pour conséquence d'accélérer la dégradation de l'environnement et la raréfaction de certaines ressources.

- Au vu de l'importance des contraintes de toutes natures auxquelles ces territoires doivent faire face, il n'est pas étonnant de constater que le développement, en l'occurrence touristique, a souvent eu de lourds impacts négatifs sur l'environnement.
- 10 L'intégration au marché touristique mondial a logiquement rendu nécessaire la construction d'infrastructures de transport modernes et performantes dont le nombre a été démultiplié dans les territoires éclatés.
 - Seules les îles qui avaient servi de base militaire pendant la Deuxième Guerre mondiale (Sint-Maarten, Midway, Johnston, Palmyra, Wake, Jaluit, Kwajalein, Eniwetok, Wotje) ou la Guerre froide (Gan dans l'atoll d'Addu aux Maldives) étaient équipées de pistes d'atterrissage. Ailleurs, il a fallu construire des aéroports et des ports, non seulement dans l'île capitale, mais aussi dans les îles périphériques (planche I). Ainsi, chacune des îles-hôtels des Maldives et des Seychelles possède, dans le premier cas, un port, et dans le second, une piste d'atterrissage, un héliport et/ou un port, le choix ayant été fait en fonction des surfaces disponibles et des distances à parcourir. Au regard de l'exiguïté des surfaces émergées, qui s'explique par l'émiettement du territoire et/ou par son caractère montagneux, les aéroports ont souvent été construits sur des terres-pleins établis, pour des raisons financières et techniques, dans des lagunes abritées (aéroport de Grand Case à Saint-Martin) ou sur des platiers récifaux (aéroports de Pointe Larue aux Seychelles ou d'Hulhulé aux Maldives). Dans ce cas, la dégradation du milieu d'accueil est importante, car elle ne se limite pas aux secteurs d'extraction de matériaux et aux zones de comblement. Elle inclut une zone périphérique plus ou moins étendue suivant la courantologie et les techniques employées. Par ses effets durables, la perturbation du milieu récifal (sédimentation, pollution, destruction de vastes surfaces de platier...) limite la régénération des coraux, ce qui favorise la prolifération des espèces compétitrices et la modification définitive du biotope. Parallèlement, le capital ressources diminue fortement, car ces milieux présentaient, avant leur destruction, une forte biodiversité en coraux, mollusques, crustacés et poissons. Cette évolution peut affecter certaines pratiques locales, comme la pêche traditionnelle.
 - En milieu récifal, les opérations de dragage et de remblayage génèrent aussi des déséquilibres sédimentaires importants et durables pour plusieurs raisons, comme la modification des courants côtiers, la perturbation du transit sédimentaire et le renforcement des effets des tempêtes, dû à une baisse de la capacité d'amortissement des récifs là où ils ont été dégradés ou détruits. Il s'ensuit une aggravation du déficit sédimentaire des estrans. L'accélération du recul du trait de côte a alors souvent pour effet, au vu de l'importance des enjeux (maintenir des plages, protéger le bâti des tempêtes), de favoriser l'essor des politiques de défense lourde des rivages qui aggravent encore la situation. Elles participent à la dégradation des paysages (édification de murs, d'épis, de cordons d'enrochement...) et à la destruction des récifs coralliens, ces différents équipements étant souvent constitués de coraux arrachés aux platiers (planche I). Les divers types d'ouvrages auxquels on a recours ont de surcroît pour effet de perturber les mouvements sédimentaires et de déclencher des fuites de sable définitives vers les petits fonds marins. Il existe donc des effets d'enchaînement tout à fait spécifiques entre dégradation des récifs et dégradation des plages (Uda et al., 2004), qui sont particulièrement marqués dans les atolls où le principal matériau de construction est le corail.
- Ainsi, parce qu'elle passe nécessairement par la construction d'infrastructures imposantes, l'intégration à l'économie touristique mondiale génère des déséquilibres

environnementaux. Si ces effets-ci ne sont pas spécifiques au tourisme, d'autres le sont en revanche davantage.

Le tourisme engendre une augmentation importante de la population pendant la haute saison (multiplication par 2 à 10), qui exacerbe les difficultés de gestion de la pollution. L'augmentation de la production de déchets et des rejets d'eaux usées est d'autant plus élevée qu'un touriste consomme plus de biens et d'eau qu'un résident. Dans un second temps, le changement du mode de consommation de la population locale, qui se calque progressivement sur celui des touristes (effet de progrès, chute des productions locales et augmentation des importations), a pour conséquence une nouvelle augmentation de la production de déchets non dégradables.

Dans la plupart des cas, les ordures ont été jetées à la mer (Îles Vierges américaines, Maldives), entassées sur des terrains vagues au point de créer d'abominables décharges à ciel ouvert (Sint Maarten), ou abandonnées sur des sites non contrôlés (Île Maurice jusqu'au début des années 1990, La Barbade). L'aide internationale a permis d'améliorer la situation dans certains archipels comme celui des Maldives, grâce à l'équipement des îleshôtels en incinérateurs de déchets à partir de 1994. Le rejet à la mer de déchets de cuisine et autres matériaux non dégradables reste néanmoins pratiqué (UNDP-WTO, 2000). Dans d'autres régions qui accueillent de gros effectifs touristiques, comme c'est le cas de la Caraïbe, les problèmes de pollution demeurent très aigus (Pesme, 1995). Ainsi, là où il n'existe pas de système de collecte des ordures, celles-ci sont déchargées dans les baies ou en haute mer par les navires de croisière. Elles finissent par revenir sur les plages et par poser de sérieux problèmes de gestion, comme c'est le cas à la Barbade (Government of Barbados, 2005). Par ailleurs, la multiplication des ports et des marinas constitue un important facteur de pollution, non seulement sous l'effet d'une circulation maritime très dense, mais aussi des poussées résidentielle et commerciale que ces équipements génèrent sur des pentes fortes dont les sols sont sensibles à l'érosion. La pollution et la turbidité des eaux qui s'ensuivent sont préjudiciables aux organismes benthiques et aux coraux.

Globalement, le tourisme a constitué un facteur de pollution important dans les pays qui ne possédaient ni les moyens techniques et financiers nécessaires à la gestion des déchets (Paulian, 1987), ni des réglementations adéquates à imposer aux compagnies touristiques. Aux Hawaii, parce qu'ils sont équipés de systèmes de traitement des eaux usées et des déchets, les hôtels n'ont pas généré de pollution supplémentaire (Huetz de Lemps, 1987). Au vu de ces éléments, les projets de développement touristique des années 1950-1960 ont en général été plus polluants que ceux des décennies suivantes.

Le prélèvement de sable et de blocs de corail sur les platiers récifaux contribue à leur dégradation (planche I). Il est très largement pratiqué dans les petits États insulaires de la zone intertropicale qui n'ont aucun autre matériau de construction et dont la croissance démographique rapide accroît sans cesse les besoins, comme c'est en particulier le cas des îles basses (Salvat, 1987; Bourrouilh-Le Jan, 1994; Solomon et Forbes, 1999). Dans ce contexte, le tourisme constitue un facteur supplémentaire de dégradation. Aux Maldives, du sable a été prélevé sur le pourtour des îles pour la construction de nombreux hôtels, pour la création de plages artificielles et pour la recharge de plages existantes. Ces pratiques existent dans la plupart des petites îles tropicales, comme dans les Palau (White, 1987) ou en Indonésie, par exemple à l'Île Tortue près de Bali où elles s'expliquent par l'absence d'autres sources de revenu et où elles ont eu pour effet d'aggraver considérablement l'érosion côtière (Seino et al., 2004; Uda et al., 2004). Le corail est

couramment utilisé pour édifier des bâtiments – le bar ou le restaurant de certains hôtels, comme à Vaadhoo dans l'atoll de Malé Sud – et pour construire des ouvrages de défense contre la mer (gabions, épis, murs). D'après diverses évaluations, il semble que le tiers des extractions annuelles de corail pratiquées dans les faros de Malé Nord serve l'industrie touristique (Brown et Dunne, 1986; Republic of Maldives-Ministry of Economic Affairs and the Netherlands-UNDP, 1989). S'il est vrai que l'extraction de matériaux coralliens est de plus en plus réglementée, il sera certainement difficile de parvenir à la contrôler totalement en raison de l'ancienneté des pratiques d'extraction, de l'absence d'alternative pour les populations (Brown et al., 1995; Sluka et Miller, 1998), et de l'importance des besoins du secteur touristique. Dans des territoires dont le coût d'équipement est déjà élevé, il semble difficile d'imposer aux compagnies hôtelières d'importer la totalité des matériaux requis pour la construction.

Ces prélèvements, qui sont souvent opérés sur le pourtour des îles afin de réduire les difficultés techniques et les coûts d'extraction, ont de lourds effets. Ils affaiblissent les récifs et portent sérieusement atteinte, d'une part, aux ressources marines (poissons, crustacés, mollusques...), et d'autre part, à l'équilibre du milieu.

Dans les îles montagneuses (Seychelles, Saint-Martin), la rareté des surfaces disponibles en bord de mer a souvent pour effet la destruction des vasières à mangrove, qui sont faciles à colmater en raison de leur faible profondeur et de leur position abritée. Comme dans le cas précédent, il s'ensuit une perte de biodiversité, et aussi, parce que ces écosystèmes assurent des fonctions spécifiques (atténuation des effets des submersions marines, régulation des crues, épuration des eaux usées en provenance des bassins versants, évacuation de matériaux terrigènes...), l'apparition de nouveaux déséquilibres environnementaux (inondations préjudiciables à certaines espèces, augmentation de la pollution des eaux côtières).

Les activités nautiques et subaquatiques peuvent dégrader de vastes étendues coralliennes dans deux secteurs. D'abord sur les pentes externes des récifs sur lesquelles les bateaux de plongée jettent en général l'ancre. Les effets destructeurs de cette pratique ont été largement mis en évidence dans les Îles Vierges Américaines (Marion et Rogers, 1994). Les platiers sont également dégradés par les activités des touristes, que ce soit par l'utilisation de kayaks ou de pédalos qui cassent les colonies coralliennes, ou par diverses formes de piétinement. Les effets destructeurs des coups de palme des plongeurs, en particulier des débutants, sont bien connus en milieu récifal. Ils ont également fait l'objet d'études dans la Caraïbe (Rogers et al., 1988) ainsi que sur la Grande Barrière australienne (Kelleher et Dutton, 1985). Récemment, ils ont été évalués sur le pourtour de l'île de Vihamanaafushi dans l'atoll de Malé Nord aux Maldives (Allison, 1998). Ici, la destruction due à la pratique de la plongée sous-marine par les touristes a été estimée à 7 % de la valeur totale du récif, chiffre tout à fait comparable à ceux qui ont été obtenus sur d'autres côtes tropicales très fréquentées.

La collecte d'organismes marins par les touristes a été très largement pratiquée, en particulier en Asie, participant à un élan exotique qui explique l'augmentation, à partir des années 1970, de la demande de poissons d'aquarium, de carapaces de tortues et de bijoux en corail (Sudara et Nateekarnchanalap, 1988). Un archipel comme celui des Maldives a été très touché par ces impacts indirects du tourisme avant l'adoption de réglementations adéquates. Pratiquée depuis 1979, la collecte des poissons d'aquarium concerne 120 espèces dont 22 représentent 70 % des exportations. Elle affecte aujourd'hui la plupart des récifs accessibles, à l'exception de ceux des 87 îles-hôtels et des 25 sites de

plongée protégés de ce pays. Si les prélèvements sont aujourd'hui moins importants que dans les années 1980-1990, 175 800 poissons et invertébrés ont néanmoins été collectés en 2002 pour un revenu de 500 000 US \$. En dépit de la fixation de quotas pour les espèces les plus menacées, on peut redouter les impacts de cette activité sur la biodiversité récifale de certaines parties de cet archipel (Saleem et Waheed, à paraître).

Les effets destructeurs de l'ancrage des bateaux de croisière ont été mis en évidence dès la fin des années 1980 dans la mer des Caraïbes, en particulier à Grand Cayman où des évaluations précises des surfaces ravagées ont été effectuées (Smith, 1988). Les océans Indien et Pacifique qui accueillent peu de paquebots sont en revanche très peu concernés par cette menace.

Dans les petits États insulaires, la construction des équipements touristiques (hôtels et bâtiments attenants, piscines, golfs, ports, marinas) n'obéit pas aux mêmes dispositions réglementaires que dans les pays développés. L'importante marge de manœuvre que possèdent les promoteurs est due non seulement au pouvoir économique qu'ils détiennent, mais aussi à l'insuffisance de la réglementation. Dans les Petites Antilles, l'absence ou l'insuffisance des outils juridiques et des moyens financiers a favorisé la privatisation du littoral et la dégradation de l'environnement, même dans les départements français d'outre-mer que sont la Martinique et la Guyane (Burac, 1989). On peut dresser le même constat à la Réunion où une partie du domaine privé de l'État a été vendue à des particuliers qui ont construit des résidences cossues ou mises à la disposition d'opérateurs touristiques (Klein, 2003). Dans les Antilles comme dans l'océan Indien (planche II), la distance de recul imposée des constructions par rapport à la ligne de rivage - qui est importante pour la préservation des équilibres sédimentaires et biologiques – est souvent très faible (5 m aux Maldives et 15 m à Maurice contre 100 m en France, par exemple). Cette situation nuit à l'équilibre des plages et à la reproduction de certaines espèces, comme les tortues et les oiseaux de mer dont les zones de nidification sont ainsi sacrifiées.

De la même manière, les études d'impact sur l'environnement, là où elles sont rendues obligatoires par la loi, constituent souvent soit une simple formalité, comme c'est le cas aux Seychelles et aux Maldives, soit une procédure très lourde et par là même totalement inadaptée aux capacités financières et humaines de ces pays, comme l'illustrent divers archipels de la Caraïbe. Dans les Îles Vierges américaines où elles sont financées par la Banque mondiale et par les grands organismes internationaux, elles ne concernent que les projets de grande envergure (Pesme, 1995).

La dépendance des États insulaires par rapport à la manne financière que représente le tourisme réduit de fait les possibilités d'amélioration et de mise en application de la réglementation qui apparaissent pourtant comme des priorités pour plusieurs raisons : la coexistence de plusieurs systèmes législatifs dans les îles qui ont été occupées par deux puissances coloniales successives, le vide réglementaire qui persiste dans divers domaines et la rapidité du développement. Aux Maldives par exemple, les dispositions établies par le ministère du Tourisme pour contrôler l'extension de la surface bâtie (20 % au maximum) et la longueur du linéaire construit (68 %) sur les îles-hôtels ne sont respectées que dans très peu de cas (Magnan, 2005). Dans ce même pays, la location à bail des îles aux investisseurs, qui avait été initialement fixée à 5 ans (contre 25 aujourd'hui), explique que ceux-ci aient recherché une rentabilité maximale aux dépens de l'environnement dont la vulnérabilité n'a pas été prise en compte au cours de la première décennie touristique.

- Ces impacts sont d'autant plus importants que les sites sont accessibles en termes de distance-temps et de distance-coût. Logiquement, les plus fréquentés sont les plus dégradés.
- 27 Le caractère dominant de la clientèle occidentale et la poussée des préoccupations environnementales n'ont-ils pas parallèlement fait du tourisme international un vecteur de la protection de la nature ?
- Dans les petits espaces insulaires, il existe en général une forte concordance entre l'essor du tourisme et la création des espaces protégés. Cette situation tient à deux facteurs principaux. Le premier est l'émergence d'une volonté de préservation des zones à forte biodiversité, qui fait suite à la mobilisation de scientifiques et d'associations écologiques, et le second l'émergence, dans les pays du nord, d'une demande toujours plus forte de lieux « naturels » et « préservés » que les petits États insulaires, « exotiques » et souvent assimilés à un état naturel originel (Cazes, 1989), incarnent aisément.
- Si la création des espaces protégés fut, dans certains cas, bien antérieure à l'essor du tourisme et indépendante de lui, cette situation demeure marginale à l'échelle de la zone intertropicale. Quelques parcs et réserves virent le jour dès les débuts de la période coloniale en réaction à l'exploitation effrénée des ressources naturelles. Ce fut par exemple le cas à Praslin aux Seychelles où les Français créèrent la première réserve en 1874, deux ans seulement après la naissance du parc du Yellowstone aux États-Unis, afin de préserver des espèces en voie de disparition.
- En général, les espaces protégés datent des premières décennies touristiques et témoignent d'une volonté d'assurer la préservation d'espèces et d'habitats menacés par la mise en valeur de nouvelles terres et l'émergence de nouvelles pratiques (plongée sousmarine, activités nautiques, randonnée, observation de la faune terrestre...). Le tourisme a donc, ici comme dans les pays développés de l'hémisphère nord, globalement favorisé la prise de conscience collective et l'affichage de la valeur écologique de régions riches en biodiversité et vulnérables aux dégradations d'origine anthropique. Ce faisant, il a donné au patrimoine naturel des îles une meilleure lisibilité, la création des espaces protégés s'accompagnant d'inventaires divers. Ainsi a-t-il contribué à forger la réputation de certaines îles qui apparurent sur la scène internationale comme des lieux de haute biodiversité et de conservation de l'histoire naturelle planétaire, comme c'est le cas de l'archipel équatorien des Galapagos et de l'atoll d'Aldabra (Seychelles). Et comme on avait pu l'observer pour les parcs nationaux en France dans les décennies 1970-1990, la promulgation des espaces protégés a été largement exploitée par les promoteurs touristiques qui y ont vu des arguments de vente de destinations émergentes. Le rôle du tourisme est d'autant plus ambigu que les revenus importants qu'il génère sont affectés suivant les cas au soutien des politiques de promotion et/ou à des actions conservatoires, les secondes étant souvent financièrement dépendantes des premières (Grenier, 1997). Là où les parcs et réserves sont ouverts au public, ils sont souvent devenus de véritables plaques tournantes du tourisme, d'où des dégradations environnementales qui n'auraient certainement pas existé si ces espaces étaient restés en dehors des systèmes de classement. Les politiques conservatoires ont ainsi des effets contradictoires qui rendent difficile l'élaboration d'un diagnostic.
- Certains parcs ont été créés dans des zones très exposées aux dégradations, comme celui des îles Sainte-Anne aux Seychelles, qui fait face à la capitale, Victoria, et à ses 500 ha de remblais établis sur les platiers récifaux (Cazes-Duvat, 1999). N'a-t-on pas cherché, ici, à

masquer par des mesures conservatoires d'importantes atteintes à l'environnement susceptibles d'être préjudiciables au tourisme naissant ?

Par ailleurs, les projets de développement touristique qui ont fleuri dans le monde tropical ont suscité l'intérêt d'associations de protection de la nature, comme le WWF, et d'organisations internationales, en particulier de l'UNESCO (programme Man and Biosphere, classement en Patrimoine mondial de l'humanité). L'entrée en scène de ces acteurs a également contribué au façonnement de la réputation des îles « naturelles » et elle a indéniablement soutenu leur promotion touristique (planche III). L'essor relativement tardif du tourisme a favorisé ce phénomène. Les problèmes d'accessibilité et de coût que posaient ces territoires isolés ont été souvent résolus dans les décennies 1970-1980, c'est-à-dire à la fin des Trente Glorieuses qui avaient fait émerger une première conscience écologique dans les pays industrialisés. Celle-ci a également été favorable à la promotion d'îles reculées, considérées comme « inviolées » et « naturelles ». Les slogans publicitaires démontrent d'ailleurs que ce créneau demeure aujourd'hui très fécond (planche III). C'est donc bien la projection des désirs et des fantasmes de l'Occident sur les petites îles tropicales qui leur a permis de devenir des « figures emblématiques du tourisme international » (Cazes, 1989).

Dans les petites îles tropicales, divers types de structures muséographiques (musées et aquariums en particulier) et de pratiques (visites guidées, sorties en bateau à fond de verre) ont vu le jour avec le développement du tourisme (Vast, 1989). Celui-ci a en effet permis d'atteindre les effectifs requis pour que ces structures soient rentables. Le rôle de ces établissements et des visites qu'ils proposent pour la sensibilisation à l'environnement des touristes et des résidents ne doit pas être négligé, en particulier dans les territoires d'Outre-Mer de la France (Réunion, Nouvelle-Calédonie).

Les exigences du tourisme international ont souvent rendu nécessaires le nettoyage et l'entretien de sites qui ne faisaient jusque-là l'objet d'aucune attention particulière, comme c'est le cas des plages. Les politiques de contrôle de la pollution et de la qualité de l'environnement qui existent en Europe (pavillon bleu) et aux États-Unis (beach rating) tendent progressivement à se développer dans les petites îles tropicales parce qu'elles accueillent des clientèles qui ont été sensibilisées à ces questions. Il est par exemple devenu courant qu'on demande aux clients d'un hôtel de grand standing de limiter leur consommation d'eau et de linge de toilette.

Dans la plupart des petits États insulaires, la mise en tourisme a donné lieu à la préparation de plans d'aménagement du territoire et/ou de développement touristique. Ces documents ont souvent été élaborés dans le cadre de programmes de collaboration bilatérale ou d'appels d'offre remportés par des bureaux d'études européens (océan Indien) ou nord-américains (Caraïbe). En toute logique, ceci a eu pour effet de projeter dans les îles du sud des systèmes de planification de type occidental. Le plan d'aménagement du territoire des Seychelles (1989) distingue, par exemple, à la manière française, les espaces de développement des espaces de protection et, parmi ces derniers, les espaces remarquables du littoral des espaces agricoles. On y retrouve également le principe du « tiers naturel » emprunté au rapport Piquard (1973). Les mêmes principes de planification territoriale se retrouvent dans le plan d'aménagement touristique de l'île Rodrigues (République de Maurice). Le tourisme international est ainsi porteur, de manière indirecte, de principes de préservation et de gestion de l'environnement qui sont ceux de l'Occident. Il est le vecteur de leur entrée dans des îles qui ne disposaient bien souvent pas de documents de planification. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de

constater que les politiques d'aménagement du territoire y rencontrent de lourdes difficultés de mise en œuvre.

À la suite de la publication du rapport Brundtland (ONU, 1987), la voie du développement durable a été adoptée par de nombreux États insulaires soucieux de rester bénéficiaires de l'aide au développement. L'émergence des petits États insulaires en développement lors de la conférence de la Barbade (1994) a d'ailleurs fait suite au constat que ces pays présentaient une vulnérabilité exacerbée dans tous les domaines (économique, social, culturel, environnemental) et qu'il convenait, à partir de là, de promouvoir des formes de développement adaptées. Aujourd'hui, ces États constituent à l'évidence l'un des terreaux les plus propices à l'enracinement du développement durable.

En passant des politiques conservatoires au développement durable, on est ainsi passé de l'importation d'un modèle de gestion du territoire au façonnement d'une identité spécifique. D'abord périphériques, les questions environnementales sont devenues centrales, au moins dans les discours politiques. Aux Seychelles, le développement durable sert à justifier le choix du tourisme de luxe, au nom de la fragilité des équilibres écologiques. C'est ainsi que le discours officiel masque la stagnation inquiétante des effectifs touristiques et contribue à maintenir sur le marché international une réputation d'État-nature (Gay, 2004). Il est par ailleurs évident que les programmes de développement bénéficient de moyens financiers d'autant plus importants qu'ils sont conformes au courant idéologique en cours. Les aides octroyées par l'Union européenne et les organisations internationales aux îles du Sud l'illustrent bien.

Cette évolution a même été à l'origine de l'instauration de taxes vertes, dédiées à la protection de l'environnement et imposées aux touristes à leur sortie du territoire. Dans un pays comme les Seychelles, s'acquitter de cette taxe conférait le statut honorable de citoyen à vie de l'environnement seychellois. Mais l'impopularité de ce genre de pratique dans des îles déjà chères pour le touriste ont parfois contraint les autorités à les supprimer, comme ce fut le cas dans ce pays.

De la même manière, il arrive que les efforts de préservation de l'environnement fassent l'objet d'une politique de valorisation, nationale ou internationale, par le biais des prix décernés par les compagnies aériennes (British Airways, par exemple) ou par les tours opérateurs (Tui). La certification des produits, y compris touristiques, commence à se développer au bénéfice du client qui est alors assuré de la conformité environnementale du complexe touristique qu'il a choisi. Certaines îles deviennent ainsi des figures de *l'île écologique*, sous l'effet de l'accumulation et de la valorisation des prix qu'elles ont décrochés. Au-delà du produit touristique, on commercialise aujourd'hui aussi l'environnement ou les pratiques « environnementalement correctes ». C'est un fait de société.

L'évolution de l'idéologie occidentale au cours des dernières décennies a donc été favorable à l'essor des destinations « nature » que les petites îles tropicales incarnent aussi bien que d'autres espaces, montagneux ou désertiques. Ce constat étant dressé, la question qui se pose maintenant est celle de la mise en pratique des principes conservatoires et des préceptes du développement durable.

En premier lieu, il apparaît que le tourisme, comme tout autre secteur d'activité, possède sa dynamique de développement propre. En d'autres termes, sa croissance répond à des lois économiques liées au marché et à la concurrence. Il n'est donc, de fait, pas assujetti à des principes environnementaux. Ceux-ci interviennent, on l'a vu, soit au travers de

réglementations spécifiques qui sont, par exemple, relatives aux conditions d'obtention des permis de construire (études d'impact) ou à la gestion des déchets, soit sous la forme d'orientations politiques et de principes d'aménagement du territoire. Au-delà de ces aspects, seuls les produits de « nature » entretiennent un rapport étroit avec l'environnement. Dans les îles du sud, de nombreux excès commis dans la phase de décollage touristique illustrent bien cette indépendance première du tourisme vis-à-vis de l'environnement. Là où l'environnement n'était présent ni dans les politiques, ni dans la réglementation, il ne fut pas pris en compte. Dans certains cas, cette situation a été à l'origine de dégradations de grande ampleur qui expliquent que le tourisme demeure, aujourd'hui encore, entaché d'une mauvaise réputation. La stigmatisation du tourisme de masse est au moins en partie liée au « tout tourisme » des Trente Glorieuses.

- Il est bien rare que le tourisme constitue un pilier des politiques de préservation de l'environnement. Les enquêtes réalisées dans les petites îles tropicales montrent d'ailleurs que les touristes viennent d'abord y chercher la chaleur (celle du soleil et de l'océan), l'exotisme souvent incarné par les cocotiers ou les vahinés! et l'isolement (rupture avec le quotidien, sensation d'être au bout du monde, etc.). Par conséquent, il n'y a rien d'étonnant à ce que le tourisme n'entretienne qu'un lien ténu avec l'environnement, l'importance de celui-ci se limitant, dans la plupart des cas, à offrir un cadre physique global.
- En conséquence, quelles que soient la politique affichée et la réglementation en vigueur, il est courant que les préoccupations environnementales soient reléguées au second plan. Il arrive même qu'elles n'émergent que quand une destination touristique approche de la saturation (comme Maurice, en termes de capacité d'accueil aéroportuaire à la fin des années 1990), quand elle a essuyé une crise (l'île de Saint-Martin dans les Petites Antilles à la suite des dévastations dues au cyclone Luis) ou quand elle commence à perdre de sa renommée. Dans ces conditions, l'affichage de préoccupations environnementales apparaît parfois comme une voie de reconquête de la clientèle.
- Le tourisme peut constituer un pilier de la préservation de l'environnement au travers de projets de « développement local ». Cette situation s'observe là où les projets de développement ont été initiés ou accompagnés par les communautés locales afin qu'elles en recueillent les fruits. Le tourisme est alors envisagé comme une voie de développement à part entière pour une région, une communauté, un village. L'initiative est souvent endogène, sauf là où les organismes internationaux la soutiennent. Dans ce cas, on a affaire à une logique strictement opposée à celle qui a été vue précédemment. Aujourd'hui, il existe de nombreux exemples d'initiatives de ce type, mais elles sont certainement plus nombreuses sur les continents et dans les grandes îles que dans les petites. On peut retenir comme exemples le Timor Leste ou la région Vezo à Madagascar. C'est toute la question de l'éco- ou du socio-tourisme qui est ouverte, cette activité permettant de financer, suivant les cas, des écoles et des dispensaires, ou des programmes de réhabilitation des milieux.
- La complexité des relations qui existent entre tourisme international et environnement d'une part, et la diversité des situations qui s'observent à travers le monde d'autre part, nous invitent à terminer par un périple insulaire.
- 46 Les études de cas disponibles illustrent bien la complexité des relations qui existent entre développement du tourisme international et environnement. Elles montrent également que le tourisme n'est ni le seul facteur d'évolution des rapports homme/environnement,

ni parfois le principal, en raison du rôle important des dynamiques démographiques et socio-économiques locales et du cadre institutionnel et politique.

Les travaux de C. Darwin ont fait connaître au monde entier la richesse naturelle incomparable de l'archipel des Galapagos. En 1959, la mobilisation de naturalistes occidentaux, soutenus par de grandes organisations de conservation de la nature, débouchait sur son classement en parc national sur 97 % de sa surface. La renommée de cet archipel favorisa le décollage du tourisme international à partir de 1968, sans que le parc n'ait encore été doté d'un service spécifique, ni d'un plan de gestion. Les premières dispositions adoptées, qui limitaient le flux de visiteurs et l'accès au parc (plan de zonage, nombre réduit de concessions, établissement de quotas), furent révisées afin de permettre l'augmentation des effectifs touristiques, qui passèrent de 4 000 en 1974 à 60 000 en 1996, et des revenus associés (Grenier, 1996 et 1997). L'éviction des entreprises locales (par la fixation de taxes élevées), des touristes de type « routard » (par les tarifs pratiqués) et d'une grande partie de la population (rente redistribuée inférieure à 5 % 1 d'après De Miras, 1997) ont eu d'aussi lourds impacts environnementaux que l'augmentation constante du nombre et de la taille des bateaux et des groupes de touristes. Dans une situation de croissance démographique exponentielle due à une forte immigration en provenance du continent (augmentation de la population de 25 % tous les 5 ans) qu'autorisa l'ouverture de ces îles au peuplement en 1973, la mauvaise intégration des résidents à la dynamique touristique a eu pour effet de favoriser le développement d'autres activités prédatrices, comme la pêche aux holothuries. La politique de « tourisme sélectif » qui a été mise en œuvre en 1993, et qui s'est traduite par l'augmentation des coûts d'accès au parc (par le jeu des tarifs des transports aériens, des prestations touristiques et de la taxe d'entrée au parc), a aggravé cette situation. Ici, c'est donc tout un système économique, fondé sur l'accès libre aux ressources (De Miras, 1997) et politique (faiblesse de la réglementation et priorité des recettes touristiques sur l'environnement) qui est à l'origine de la dégradation rapide de l'environnement, sous le couvert d'une réputation éco-touristique bien usurpée.

Les Petites Antilles offrent des situations très contrastées. La typologie établie par P. Chardon et T. Hartog en 1987, qui prend en compte l'importance des flux de villégiature et de croisière et la place du tourisme dans l'économie, illustre bien l'influence très inégale de ce secteur d'activité d'une île à l'autre. Mais au-delà des aspects purement quantitatifs, les modalités de développement du tourisme expliquent qu'il ait eu, suivant les lieux, des impacts variables sur l'environnement.

Ces impacts ont été importants à la Barbade, où le tourisme s'est développé dès les années 1950, en raison de l'insuffisance de la réglementation (Burac, 1993). Sur la côte occidentale, la généralisation des constructions (hôtels, résidences) au plus près de la mer a considérablement aggravé l'érosion. Les particuliers ont dans un second temps multiplié les équipements de défense du bâti (épis, murs de protection, enrochements), ce qui a encore aggravé la situation par des effets d'enchaînement bien connus (perturbation du transit sédimentaire et des courants, déplacement de l'érosion). Une autre conséquence de la mauvaise maîtrise de l'urbanisation a été la condamnation de nombreux sites de ponte des tortues marines. Se posent par ailleurs d'importants problèmes de pollution liés, d'une part, à la contamination des eaux et des sols par les décharges sauvages et les eaux usées, et d'autre part, à l'arrivée sur les plages de déchets largués par les bateaux. Cette situation a rendu nécessaire la mise en œuvre d'un programme de nettoyage des plages en 1996. Le développement du tourisme a également

accéléré la dégradation des récifs coralliens à partir des décennies 1960-1970 en raison de l'ancrage des bateaux dans les massifs et de l'accélération de l'érosion terrestre liée à l'essor de la construction et au recul des activités traditionnelles. Les impacts du tourisme et du développement en général sont difficiles à dissocier, le tourisme ayant favorisé la concentration de 60 % de la population sur une étroite bande côtière de 2 km de large qui accueille aussi la majorité des établissements touristiques. Au regard de la valeur économique que possèdent les plages, une unité de gestion intégrée de la zone côtière a été créée au sein du ministère de l'Environnement avec, comme principale mission, la protection des plages et la mise en application de la réglementation. Un plan de gestion intégrée du littoral a été élaboré (Halcrow, 1998), et approuvé par le gouvernement. Parallèlement, des opérations de rechargement des plages ont été opérées (Horrocks, 1992). La mobilisation récente des acteurs traduit bien l'importance des enjeux et démontre les effets contradictoires et complexes du tourisme.

L'île de Saint-Barthélemy (24 km²) présente une situation très différente (Chardon et Hartog, 1995). L'attachement à la terre de sa population, qui constitue un héritage de sa ruralité, et la faiblesse des espaces disponibles ont favorisé la mise en œuvre d'un développement touristique contrôlé. Depuis les origines (années 1960), le tourisme s'est appuyé sur des initiatives privées, et des familles locales contrôlent toujours ce secteur d'activité. La taille des hôtels et des résidences touristiques est limitée, les permis de construire n'étant accordés que pour des établissements de faible capacité. Le choix d'un tourisme intégré, à l'échelle de cette petite île escarpée, et très rémunérateur, a permis d'éviter les dérives qui s'observent souvent dans les espaces micro-insulaires. Comme l'écrivent J.-P. Chardon et T. Hartog (1995),

« l'habitant de l'île a construit à son échelle et s'il vit du tourisme, il préfère louer sa villa quelques milliers de dollars mensuels plutôt que de multiplier les locations à petit prix. ».

Cette logique de développement explique que le paysage n'a pas été défiguré et que le littoral reste largement libre de constructions. Ici, c'est donc l'appropriation du développement touristique par une société engagée qui a permis d'éviter la dégradation de l'environnement.

Dans d'autres cas, la recherche maximale du profit est un choix politique délibéré qui a donné lieu à la multiplication effrénée des grands complexes touristiques sous l'effet de mesures d'incitations financières et fiscales. L'île de Saint-Martin (86 km²) et en particulier sa partie hollandaise dénommée Sint-Maarten (34 km²) en constitue l'un des meilleurs exemples. Les gros complexes hôteliers de 100 à 600 chambres qui y ont fleuri dans les années 1970, auxquels se sont ajoutés des golfs, des marinas et des casinos, ont eu des effets désastreux (Monnier, 1987) : pollution des eaux, destruction de la végétation, comblement des lagunes et disparition des espèces qui leur étaient inféodées, aggravation de l'érosion par l'urbanisation qui affecte les cordons sableux. Dans certaines baies, les effets érosifs du cyclone Luis (septembre 1995) ont été exacerbés par la position avancée de nombreux établissements (planche II). Les problèmes de pollution sont aujourd'hui aigus et les efforts timides qui sont annoncés par les autorités n'amélioreront pas la situation. La partie française de Saint-Martin a connu une histoire différente. Son boom touristique date de la loi de défiscalisation du 11 juillet 1986 (loi Pons) qui a fait passer la capacité d'accueil de 800 à 3 500 chambres en 6 ans avec la création de plus de 30 établissements. Cette explosion touristique a eu des effets négatifs sur l'environnement, car elle a été peu encadrée par l'État (absence de contrôle de l'urbanisme et de gestion rigoureuse des permis de construire), les équipements collectifs n'ayant pas suivi (Chardon, 1995). Ces difficultés ont été accrues par la forte immigration en provenance d'Anguille, de Saint-Kitts, de la Dominique et d'Haïti qui a accompagné le boom touristique. Des quartiers surpeuplés ont vu le jour (Sandy Ground, par exemple), qui constituent de véritables enclaves défavorisées, accusant un sérieux retard sur les plans socio-économique et sanitaire. Si les erreurs commises dans la partie hollandaise ont été évitées à Saint-Martin, la partie française l'île présente néanmoins une situation de suréquipement touristique. De nombreux sites ont été équipés alors qu'ils auraient pu rester « naturels ». L'explosion non maîtrisée du tourisme exacerbe les problèmes de gestion de l'environnement.

Comme tout facteur exogène, le tourisme constitue un vecteur de pénétration des valeurs et des préceptes dominants, aujourd'hui occidentaux, dans les territoires excentrés et émergents, en l'occurrence ici les petites îles tropicales. Avec les médias, il représente aujourd'hui l'un des plus efficaces vecteurs de l'intégration de ces territoires au systèmemonde, tout autant par ses effets indirects que directs.

Son emprise littorale, dans des milieux particulièrement vulnérables aux perturbations anthropiques, s'accompagne inévitablement d'atteintes à l'environnement. Celles-ci ne sont pas toutes inhérentes aux aménagements qu'il requiert, ni aux pratiques qu'il génère. De fait, le raccordement des petites îles tropicales aux réseaux mondiaux constitue un facteur de dégradation des milieux parce qu'il impose la construction d'infrastructures massives. Si certaines formes de dégradation sont directement liées aux aménagements (construction au plus près de la mer) et aux pratiques touristiques (navigation de plaisance, plongée sous-marine), d'autres ne le sont pas. Il convient donc de dresser un bilan nuancé des effets de ce secteur d'activité, car il a aussi impulsé la mise en œuvre de politiques de gestion et de sensibilisation à l'environnement. Il a été l'un des vecteurs possibles (l'industrie en est un autre) de la pénétration de méthodes et de pratiques qui proviennent des pays du Nord, comme c'est le cas de la planification territoriale et de la procédure d'étude d'impact sur l'environnement, par exemple. Dans ces conditions, dresser un bilan de ses effets et discuter de leur caractère positif ou négatif semble vain. Il est bien plus intéressant de tenter de cerner comment il s'insère dans le système littoral et quels effets en chaîne il déclenche.

D'ailleurs, les études de cas qui ont été retenues dans cette contribution montrent bien que les facteurs politiques jouent assurément un rôle déterminant. En effet, les effets dégradants du tourisme international sont d'autant moins importants que celui-ci est encadré et intégré aux stratégies nationales de développement. Là où l'essor du tourisme est trop rapide, car dû à des incitations fiscales ou déterminé par les seuls aléas du marché, des dégradations majeures sont à déplorer, car les équipements collectifs qui permettent de digérer ses effets accusent un retard sur son développement. S'il est vrai que les grandes multinationales du tourisme possèdent un pouvoir réel par leur capacité à stimuler la croissance économique et à créer des emplois, on peut penser que la diversification actuelle des produits touristiques laisse à chaque gouvernement une réelle possibilité de choix entre les différentes voies qui s'offrent à lui. D'une certaine manière, on peut considérer que l'intégration du tourisme dans l'environnement, non seulement « naturel », mais aussi social, économique et culturel résulte aujourd'hui de choix stratégiques.

BIBLIOGRAPHIE

ALLISON W.R., 1998 – Snorkeler damage to reef corals in the Maldives. $Coral\ reefs$, n° 15, p. 215-218.

BARBADOS. Government of Barbados, 2005 - National Strategic Plan of Barbados, 191 p.

BOURROUILH-LE JAN, 1994 – Les récifs coralliens : indicateurs de l'environnement et des paléoenvrionnements. *In* : MAIRE R., POMEL S., SALOMON J.-N., *dir.* – *Enregistreurs et indicateurs de l'évolution de l'environnement en zone tropicale*. Presses Universitaires de Bordeaux, Espaces Tropicaux, n° 13 : Pessac, p. 275-297.

BROWN B.E. et DUNNE R.B., 1986 – The impact of coral mining on coral reefs in the Maldives. An assessment and recommendations. Rapport technique.

BROWN B.E., DUNNE R.B. et SCOFFIN T.P., 1995 – Coral rock extraction in the Maldives – central Indian Ocean – limiting the damage. *Coral Reefs*, n° 14, p. 236.

BURAC M., 1989 – Tourisme et utilisation du littoral dans les Petites Antilles. *In : Îles et tourisme en milieu tropical et subtropical*. Actes du IX^e colloque de la SEPANRIT, Bordeaux, 9-10 avril 1987. CRET – CEGET, Îles et archipels n° 10 : Pessac, p. 87-93.

BURAC M., 1993 – La Barbade : les mutations récentes d'une île surcrière. CRET, Coll. « Îles et archipels », n° 17 : Talence, 201 p.

CAZES G., 1989 – L'île tropicale, figure emblématique du tourisme international. *În : Îles et tourisme en milieu tropical et subtropical*. Actes du IX^e colloque de la SEPANRIT, Bordeaux, 9-10 avril 1987. CRET – CEGET, Îles et archipels n° 10 : Pessac, p. 37-53.

CAZES-DUVAT V., 1999 – Les espaces protégés de l'archipel des Seychelles : l'exemple du parc marin Sainte-Anne. *Travaux et documents de l'Université de la Réunion, Spécial géographie*, Saint-Denis, vol. 11, p. 195-212.

CAZES-DUVAT V., 2001 – Le poids des contraintes physiques dans le développement des atolls : l'exemple de l'archipel des Maldives. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 213, p. 3-25.

CAZES-DUVAT V., 2005 – Géomorphologie, aménagement et gestion des littoraux coralliens des petites îles de l'ouest de l'océan Indien. Habilitation à diriger des recherches, volume scientifique, Université de Paris IV-Sorbonne : Paris, 266 p. + annexes.

CHARDON J.-P. et HARTOG T., 1989 – Essai de typologie du tourisme antillais. *In : Îles et tourisme en milieu tropical et subtropical*. Actes du IX° colloque de la SEPANRIT, Bordeaux, 9-10 avril 1987. CRET – CEGET, Îles et archipels n° 10 : Pessac, p. 79-86.

CHARDON J.-P. et HARTOG T., 1995 – Saint-Martin ou l'implacable logique touristique. Les Cahiers d'Outre-Mer, vol. 48, n° 189, p. 21-33.

CHARDON J.-P. et HARTOG T., 1995 – Saint-Barthélemy : un choix et ses limites. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, vol. 48, n° 191, p. 261-276.

DE MIRAS M., 1997 – Les îles Galapagos : le mythe de la conservation face à la logique d'accès libre ? In : BARRE J.-F., dir. – Regards pluridisciplinaires sur les politiques de développement. L'Harmattan : Paris, p. 349-378.

DOUMENGE F., 1987 – Quelques contraintes du milieu insulaire. *In : Îles tropicales : insularité, « insularisme ».* CRET – CEGET, Îles et archipels n° 8 : Pessac, p. 67-86.

ESCOURROU P., 1993 - *Tourisme et environnement*. SEDES, Coll. Mobilité spatiale : Paris, 239 p.

GAY J.-Ch., 2004 - Tourisme, politique et environnement aux Seychelles. *Revue Tiers-Monde*, t. XLV, n° 178, p. 319-339.

GIACOTTINO J.-Cl., 1987 – Problématique et perspectives du développement des petits pays insulaires tropicaux. *In : Îles tropicales : insularité, « insularisme ».* CRET – CEGET, Îles et archipels n° 8 : Pessac, p. 167-191.

GRENIER Ch., 1996 – Réseaux contre nature. Conservation, tourisme et migrations aux îles Galapagos (Équateur). Thèse de doctorat de géographie, Université de Paris I : Paris, 767 p.

GRENIER Ch., 1998 – Mythes de l'écotourisme. *In :* MAINET G., *dir. – Îles et littoraux tropicaux*, Actes des VII^e Journées de Géographie Tropicale, Brest, 11 au 13 septembre 1997. Ouest éditions, Presses Académiques, Nantes, p. 169-179.

HALCROW, 1998 - Integrated Coastal Management Plan for Barbados.

HORROCKS J., 1992 – *Sea turtle recovery action plan for Barbados*. UNEP, Caribbean Environment Programme, CEP Technical report n° 12: Kingston, Jamaïca, 61 p.

HUETZ DE LEMPS A., 1984 – Le monde des atolls et des îles basses. *In : Nature et hommes dans les îles tropicales : réflexions et exemples.* CEGET – SEPANRIT, Îles et archipels n ° 3 : Talence, p. 93-106.

HUETZ DE LEMPS Ch., 1987 – De la primauté des plantations à l'économie de services : l'exemple des Hawaii. $In: \hat{I}les\ tropicales: insularité, « insularisme ». CRET – CEGET, <math>\hat{I}$ les et archipels n° 8 : Pessac, p. 361-398.

KELLEHER G. et DUTTON I.M., 1985 – Environment effects of offshore tourist developments on the Great Barrier Reef. *In*: *Proceedings of the* 5 th *International Coral reef Symposium*.

KLEIN J., 2003 – *Protéger le littoral dans les départements français d'outre-mer*. Thèse de doctorat de géographie, Université de Paris IV-Sorbonne : Paris, 545 p.

LIEW J., 1986 – Sustainable development and environment management of atolls. UNDP : New York, 7 p.

MAGNAN A., 2005 – Tourisme, développement et dynamique territoriale dans l'archipel des Maldives et à l'île Maurice (océan Indien). Thèse de doctorat de géographie, Université Paul Valéry, Montpellier III : Montpellier, 462 p.

MALDIVES. Ministry of Economic Affairs and the Netherlands-UNDP, 1989 – *Republic of the Maldives : implications of sea-level rise*. Report on identification mission, 44 p.

MARION J.-L. et ROGERS C.S., 1994 – The applicability of terrestrial visitor impact management strategies to the protection of coral reefs. *Ocean and Coastal Management*, n° 22, p. 153-163.

MONNIER Y., 1987 – Aménagements touristiques et bouleversements écologiques dans les petites îles : l'exemple de Saint-Martin. *In : Îles tropicales : insularité, « insularisme ».* CRET – CEGET, Îles et archipels n° 8 : Pessac, p. 17-34.

PAULIAN R., 1989 – Les déchets d'origine humaine et les équilibres naturels dans les milieux insulaires. *In : Îles et tourisme en milieu tropical et subtropical*. Actes du IX^e colloque de la SEPANRIT, Bordeaux, 9-10 avril 1987. CRET – CEGET, Îles et archipels n° 10 : Pessac, p. 55-58.

PESME J.-O., 1995 – Tourisme et développement durable à Saint-Thomas (Îles Vierges Américaines). CRET, Îles et archipels, n° 24 : Talence, 210 p.

RAPAPORT M., 1990 – Population pressure on coral atolls: trends and approaching limits. *Atoll Research Bulletin*, Honolulu, n° 339-346, p. 1-33.

ROGERS C.S., MCLAIN L. et ZULLO E., 1988 – Damage to coral reefs in Virgin islands national park and biosphere reserve from recreationnal activities. In : Proceedings of the 6^{th} International Coral reef Symposium., vol. 2, p. 405-410.

SALEEM M.R. et WAHEED Z., à paraître – A review of the Maldivian aquarium fishery. In : $Proceedings \ of \ the 10^{th} \ International \ Coral \ reef \ Symposium.$

SALVAT B., 1987 – Dredging in coral reefs. *In*: SALVAT B., Ed. – *Human impacts on coral reefs: facts and recommendations,* Antenne E.P.H.E., Polynésie Française: Papeete, p. 165-184.

SEINO S., UDA T., ONAKA O. et SERIZAWA M., 2004 – Field study of coral mining on Turtle island of Bali. *In : Proceedings of the 10th International Coral reef Symposium,* abstracts, poster, p. 327.

SLUKA R. et MILLER M.W., 1998 - Coral mining in the Maldives. Coral Reefs, nº 17, p. 288.

SMITH, 1988 – Cruise ships: a serious threat to to coral reefs and associated organisms. *Ocean and Shoreline Management*, n° 11, p. 231-248.

SOLOMON S.M. et FORBES D.L., 1999 – Coastal hazards and associated management issues on South Pacific islands. *Ocean and Coastal Management*, no 11, p. 231-248.

SUDARA S. et NATEEKARCHANALAP S., 1988 – Impact of tourism development on the reef in Thailand.. In : Proceedings of the 6 th International Coral reef Symposium., vol. 2, p. 273-278.

UDA T., OSUGA Y., ONAKA S., SERIZAWA M., SAN-NAMI T. *et al.*, 2004 – Beach erosion of Caudi Dasa Coast on Bali island triggered by excess coral mining. *In : Proceedings of the10th International Coral reef Symposium*, abstracts, poster, p. 339.

VAST Cl., 1989 – Aquariums publics dans les îles tropicales : intérêts touristique, scientifique, écologique et économique. *In : Îles et tourisme en milieu tropical et subtropical*. Actes du IX° colloque de la SEPANRIT, Bordeaux, 9-10 avril 1987. CRET – CEGET, Îles et archipels n° 10 : Pessac, p. 59-76.

VIOLIER P., 2003 – Tourisme et mondialisation : enjeux et perspectives. *Géoéconomie*, n° 25, p. 45-62.

VIOLIER P., 2004 – Les approches du tourisme durable dans la géographie française. *Historiens et Géographes*, Paris, n° 387, p. 195-203.

WHITE A.T., 1987 – Effects of construction activity on coral reef and lagoon systems. In : SALVAT B., $\acute{e}d$. – $Human\ impacts\ on\ coral\ reefs$: facts and recommendations, Antenne E.P.H.E., Polynésie Française: Papeete, p. 185-193.

WORLD TOURISM ORGANIZATION, Madrid, 2000 – Social, economic and environmental impacts of tourism, Republic of Maldives, final report (MD/98/003). UNDP-WTO: Madrid, 81 p. + annexes.

NOTES

1.. Les gains touristiques se répartissent principalement entre les opérateurs touristiques, les compagnies aériennes et l'administration du parc, bien que celle-ci ne récupère de 4 % du total. À ceci, il faut ajouter que 95 % des revenus se concentrent au profit de quelques grands groupes du continent.

RÉSUMÉS

La mondialisation touristique a souvent été stigmatisée pour ses effets négatifs sur l'environnement. L'objectif de cette contribution est de montrer, d'une part, que les dégradations dues au tourisme ne sont pas forcément spécifiques, et d'autre part, que cette activité a des impacts contrastés voire opposés qui invitent à bannir toute généralisation. Les caractéristiques physiques des espaces insulaires, terres de contraintes, et les stratégies politiques de leurs dirigeants déterminent tout autant que les exigences propres à cette activité la nature et l'ampleur des dégâts environnementaux. Des exemples pris dans les océans Indien et Pacifique ainsi que dans la Caraïbe illustrent bien la diversité des effets du tourisme mondial sur l'environnement.

Tourism globalization and environment in tropical small islands. The adverse effects of tourism globalization on environment has currently been stated. The purpose of this paper is to show at first that the impacts of tourism are neither specific, nor entirely negative. They can also be very different and even opposite from one place to another. On a second hand, this paper will show that two other factors play a major role as they determine both the nature and the level of environmental degradations due to tourism: physical constraints which characterize small island states and more particularly low lying islands, and development policies. Some examples choosen in the Indian and Pacific oceans and in the Lesser Antilles highlight the complexity of tourism impacts on environment degradation.

INDFX

Mots-clés: environnement, îles tropicales, mondialisation, tourisme **Keywords**: environment, globalization, tourism, tropical islands

AUTEUR

VIRGINIE DUVAT

Professeur de géographie, Université de la Rochelle, virginie[point]duvat(at)orange[point]fr